

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Arrêté du 24 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : TECK2425187A

La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est remplacée pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, par les dispositions de l'annexe au présent arrêté, prenant effet à la date de signature du présent acte.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du pilotage des rémunérations,
des effectifs et de la masse salariale,*
J.-E. BEYSSIER

ANNEXE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES ALPES-MARITIMES

Fonction exercée	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Adjoint au chef de du service habitat et renouvellement urbain Service habitat et renouvellement urbain	A	1	50
Chef du pôle politiques locales de l'habitat et renouvellement urbain - service habitat et renouvellement urbain	A	1	40
Chef du pôle social et foncier - service habitat et renouvellement urbain	A	1	40
Chargé de projet ANRU et référent réglementaire Pôle politique locale de l'habitat et renouvellement urbain - délégation locale de l'ANRU	B	1	30
Chargé de projet ANRU Pôle politique locale de l'habitat et renouvellement urbain - délégation locale de l'ANRU	B	1	30
Adjoint au chef de pôle logement social et foncier Service habitat et renouvellement urbain	B	1	30
Chargé de projet ANRU Pôle politique locale de l'habitat et renouvellement urbain - délégation locale de l'ANRU	B	1	30
Chargé d'études planification de l'habitat Pôle politique locale de l'habitat et renouvellement urbain - délégation locale de l'ANRU	B	1	30